



**Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité**
Pôle Loire Sèvre et Vignoble

Décision n°2024-132

Objet : Vertou – Route de la Fontenelle, rue de la Grand’Maison – Déclassement des parcelles cadastrées section AC1163, 1165 et 1166 en vue de leur cession

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la délibération n° 2024-08 du Bureau métropolitain du 26 janvier 2024 décidant notamment la désaffectation des parcelles non bâties cadastrées section AC502p, 932p, 933p situées à Vertou et approuvant la cession d'immeubles bâtis et non bâtis

Considérant que dans la perspective de la vente, ces parcelles ont fait l'objet d'une division foncière puisqu'une partie est cédée (AC 1163 anciennement AC 502p, AC 1165 anciennement AC 932p et AC 1166 anciennement AC 933 p), et le surplus reste la propriété de Nantes Métropole,

Considérant que les parcelles cadastrées section AC1163, 1165 et 1166 ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant leur désaffectation,

Décide

Article 1. Vertou - Route de la Fontenelle, rue de la Grand’Maison – Déclassement des parcelles non bâties cadastrées section AC1163, 1165 et 1166 d'une superficie totale de 255 m² en vue de leur cession

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :
14 FEV. 2024

Fait à Nantes, le **13 FEV. 2024**

Pour la Présidente
La membre du bureau

Laure BESLIER

